

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 9 avril 1875, 1875-04-09

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48405>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 3 p. (130r, 131r, 132v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 avril 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 33, rue Vivienne, Paris

Description

Résumé Sur la liquidation de la Société de colonisation europeo-américaine du Texas. Les observations de Godin sur la liquidation de la société sont ignorées par Cantagrel ; il veut l'entretenir de ses intérêts personnels dans l'affaire. Godin s'offusque de ce que des actionnaires pensent qu'il veut : « arracher quelques milliers de francs » à Cantagrel. Il considère que les petits actionnaires ne peuvent pas imposer leur point de vue aux grands actionnaires. Godin estime que Cantagrel peut devenir l'acquéreur de la société mais non au détriment des actionnaires. Godin rappelle qu'il est actionnaire pour 63 225 F (1 355 \$ d'actions à primes et 11 290 \$ d'actions à dividendes) et qu'il consent à céder ses actions à prime pour la moitié de leur valeur. Mais il ne veut pas en plus « fermer les yeux sur le prix de la vente » des terres de la société au Texas.

Notes Le 18 mars 1875, au cours de l'assemblée générale des actionnaires de la Société europeo-américaine de colonisation du Texas, François Cantagrel, agent européen de la société, expose aux actionnaires que le meilleur moyen pour liquider la société serait de la céder à un acquéreur en France avant le terme de sa dissolution et il déclare qu'il se porte lui-même acquéreur (voir en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123825j/f252>, consulté le 15 février 2023).

Support Le texte de la lettre est barré sur les trois pages de la copie au crayon bleu et au crayon rouge. La mention « annulé | voir 133 » est manuscrite au crayon bleu en haut du folio 130r.

Mots-clés

[Conflit](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées [Société de colonisation europeo-américaine du Texas](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 9 Avril 1875

annulé
noir 133

Mon cher Centagrel,

Notre correspondance ne peut utilement se continuer en vue de la liquidation de la Société, du moment où mes appréciations vous laissent inébranlables dans vos calculs, il ne me paraît plus nécessaire d'en parler; mais je dois alors vous montrer ce qui me regarde personnellement dans cette affaire puisque vous ne montrez ce qui est de votre intérêt.

De paravant je vous ferai néanmoins remarquer que je puis trouver intimement que vous me devez être convaincu que je ne cherche pas à vous arracher quelques milliers de francs, ainsi que vous l'expriment quelques actionnaires; je voudrais que ces actionnaires qui ont sans doute peu de respect pour mon caractère vinssent me le dire en l'assemblée générale.

J'ai dû croire et je crois que vous pouvez être l'acquéreur de l'affaire du Casas si les actionnaires y trouvent leur compte, mais je ne puis voir et je

ne vois pas en quoi il serait de leur
avoir de vous faire de ce qui leur reste
un abandon préjudiciable à leurs intérêts.

Que des actionnaires de quelques dollars
fassent bon marché de leurs faibles intérêts,
cela peut se comprendre, mais qu'ils
viennent prétendre que ceux qui ont versé
des sommes importantes doivent jusqu'au
dernier jour en faire le sacrifice pour
être l'objet de leur mépris, c'est de la
moralité commerciale qui n'est pas
la mienne.

Je suis actionnaire encore
à prime pour 1 955 dollars
à dividende pour 11 290
total 13 245

C'est environ pour francs 63.295

Afin de rendre facile la liquidation
amiable, j'ai déjà consenti sous réserve
à 50 % le remboursement de mes actions
à prime. Leur principal de rembourse-
ment s'élève à francs . . . 4.467

Je perdrai donc de ce chef plus de la
moitié de cette somme. Est-il raisonna-
ble ensuite de me demander de fermer les
yeux sur le prix de la route? La remarque

que j'ai relevés précédemment ne m'y
 dispose guère, et je trouve que ceux qui
 font de bon marché des intérêts matériels
 des autres) devraient, s'ils tiennent tant
 à en finir indemniser ceux qui ont été
 avant eux les plus dévoués dans cette
 triste affaire.

Recevez mon cher Cantagrel l'assu-
 rance de mes bons sentiments.

Godin